



Communiqué de presse

Berne, le 15 mai 2013

La CPE-E rejette la pétition « Droit sans frontières »

Le CPE-E reconnaît les risques mais refuse les actes

La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-E) a décidé hier de ne pas donner suite à la pétition « Droit sans frontières ». Cette attitude passive contredit totalement la réalité des victimes de violations des droits humains. « Droit sans frontières » critique cette décision avec vigueur.

La coalition « Droit sans frontières » a déposé en juin de l'année dernière une pétition munie de 135'285 signatures. Elle demande au Conseil fédéral et au Parlement d'introduire des dispositions contraignantes afin que les multinationales domiciliées en Suisse aient l'obligation de respecter les droits humains et les standards environnementaux partout dans le monde et que les victimes puissent exiger réparation dans notre pays.

Des multinationales suisses continuent de porter atteinte aux droits humains et à l'environnement. La CPE-E semble admettre le besoin d'agir qui en découle lorsqu'elle écrit : « L'ensemble de la commission reconnaît que les droits de l'homme et les standards internationaux doivent impérativement être respectés par les multinationales. » En même temps, une majorité de la commission n'est pas prête de tirer les conséquences de cette analyse. En effet, seule l'adoption par la Suisse d'une réglementation idoine permettra de garantir le respect impératif de ces standards.

La CPE-E nie à l'évidence toute responsabilité de la Suisse en tant que siège de multinationales. Elle a ainsi également refusé un postulat demandant un rapport sur les moyens d'améliorer l'accès à la justice des victimes de violations des droits humains.

De belles paroles ne bénéficient ni à la crédibilité de la Suisse ni aux victimes des activités de firmes suisses. Ainsi que le montrent de nombreux exemples, les possibilités pour les personnes concernées d'obtenir une instruction équitable de leur cas sont maigres, en particulier dans les Etats fragiles. Il serait grand temps de réduire enfin cette zone de non-droit.

« Droit sans frontières » demande instamment au Conseil fédéral qu'il adopte une position claire dans la stratégie attendue pour la mise en œuvre des Principes de l'ONU sur l'économie et les droits humains et qu'il montre quelles mesures concrètes il préconise pour assumer sa responsabilité d'Etat d'origine d'innombrables multinationales.

Pour d'autres informations :

Michel Egger, coordinateur Droit sans frontières, Tel. 079 599 97 30, michel.egger@alliancesud.ch
Rahel Ruch, coordinatrice Recht ohne Grenzen, Tel. 076 517 02 08, rahel.ruch@alliancesud.ch

« Droit sans frontières » est une coalition de plus de 50 organisations de développement et de droits humains, associations d'environnement et de femmes, syndicats, groupes d'Eglise et associations d'actionnaires critiques. Elle s'engage pour des règles contraignantes obligeant les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement partout dans le monde. www.droitsansfrontieres.ch